

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 6 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique limitée à 5 personnes (règlementation sanitaire COVID 19), sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, RIVIERRE Aurélien, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SOUCHET François.

Absents excusés :

L'HELGOUALC'H Nadège ayant donné pouvoir à PAIN Sylvie
SENÉE Régis ayant donné pouvoir à FAGOT Hervé

Secrétaire de Séance : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19



Délibération 2023-27 : dénomination du City Park

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration aura lieu le 9 septembre 2023.

Il ouvre le débat sur le nom du City Park.

Il demande à Monsieur LA PORTA si les écoles ont été questionnées.

Monsieur LA PORTA précise que la consultation s'est limitée aux écoles uxelloises. Le retour est unanime et porte sur une personnalité très populaire dans le monde du football « Mbappé ». Ce n'est pas une surprise car c'est une personnalité qui mène des actions reconnues et dont la popularité est internationale. Il s'interroge sur le fait de se poser les bonnes questions et quel sens on veut donner au city park.

Monsieur PUYRENIER propose que le city park s'appelle simplement « le city park » et que ce nom se suffit à soi-même.

Madame SAIPHOU précise que les enfants que ce soit à la sortie de l'école, à l'école ou le week-end se donnent rendez-vous au city park et l'appellent le « city ». Le nom « city park » se suffit à soi-même. Elle précise que le nom de Samuel Paty n'est pas évoqué aux enfants de 6-8 ans et que cela risque d'entraîner des questions pour les enseignantes. A ce jour, ces dernières n'ont pas de réponse à apporter. Quand il se passe un événement dramatique, elles parlent de tolérance et de respect.

Madame HAMEAU tient à souligner qu'elle a soumis l'idée à monsieur le Maire de ne pas donner de nom au city park et rappelle que le city park n'est pas uniquement fréquenté par les enfants de Huisseau-sur-Mauves, mais aussi par des adolescents et des jeunes adultes.

Monsieur LA PORTA précise qu'il a consulté d'autres personnes et que ces dernières ont du mal à faire le lien entre Samuel Paty et le city park.

Madame TOTTEREAU-RÉTIF souligne que les écoles uxelloises ne portent pas de nom et qu'il est tout à fait envisageable de donner le nom de Samuel Paty à une des deux écoles. Elle rappelle qu'il ne faut pas oublier le symbole que représentent son agression et son décès. Elle partage l'avis de Madame SAIPHOU et de Monsieur PUYRENIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve de ne pas donner de nom au city park.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 14/06/2023

La secrétaire de séance

Amélie TOTTEREAU-RÉTIF

Le Maire

Jean-Pierre BOTHEREAU

